

APPEL DE WINNIPEG

« POUR UN PACTE CULTUREL MONDIAL »

• 13 JUIN 2018 •

Nous sommes confrontés partout dans le monde à un constat effroyable concernant les droits culturels. Des tragédies, souvent générées par des conflits d'ordre identitaire et culturel, conduisent à des millions de morts. Des centaines de millions de personnes sont victimes d'exclusions, de discriminations et d'apartheids culturels, et certaines subissent même des exclusions culturelles absolues. Il est grand temps de reconnaître l'inefficacité du cadre juridique international et des mesures qui l'accompagnent, et donc de s'interroger sur les diverses interprétations des droits culturels comme sur les dérives pouvant en résulter.

En outre, 2018, 70^e anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 nous fait un devoir de nous questionner sur l'application de ses dispositions et spécialement concernant les droits culturels visés à son article 27 stipulant que :

« Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté [...]. »

La méconnaissance des droits culturels et leur violation sont en effet à l'origine de dizaines de millions de morts, enfants, adultes et personnes âgées, sur tous les continents, frappés lors de conflits dévastateurs. Par ailleurs, parmi les plus d'un milliard de personnes handicapées dans le monde, une majorité d'entre elles sont victimes de discriminations culturelles tout comme de vastes populations de personnes âgées en manque d'autonomie, de personnes en précarité, migrantes, en milieu urbain ou rural.

Ces situations sont observables même dans les pays développés disposant de ressources exceptionnelles en termes d'établissements et de services culturels, de savoir-faire, d'initiatives et de pratiques innovantes pour la participation de tous à la vie culturelle.

C'est pourquoi s'impose la nécessité de lancer cet appel, l'Appel de Winnipeg « Pour un Pacte culturel mondial ». Son élaboration permettrait cet indispensable travail de réflexion et son adoption pourrait favoriser dans le cadre d'un plan mondial pour l'éducation aux droits culturels dès le plus jeune âge, la promotion d'une approche revivifiante des droits culturels. Une approche nourrie notamment des apports des concepts de l'accessibilité universelle et de l'exception culturelle, qui placerait comme ambition première de ce Pacte, le respect de la communauté humaine dans toutes ses composantes en termes d'individus et de communautés particulières, en termes également de racines, de ressources et d'identités culturelles. Oui, le respect de chaque individu en même temps que celui de la communauté humaine dans toute sa plénitude !

Ne négligeons plus l'importance vitale de la culture.

Comme l'a écrit Roland Gori :

« Dans le clair-obscur des crises politiques naissent les monstres.

Ils naissent du vide culturel, d'un monde sans esprit. »

Sachons, par les forces conjuguées du handicap et de la culture, placer l'humain au cœur d'un projet civilisationnel, donner ainsi des repères, du sens à un monde à la dérive, fixer le cap tout simplement celui d'un avenir d'humanité.



Appel à l'initiative de l'ONG Cemaforre Centre national de ressources et Pôle européen de l'accessibilité culturelle, lancé lors du Colloque international

« Regards croisés sur le handicap »,

Université de Saint Boniface, à Winnipeg, Canada • 12 au 15 juin 2018

Contact : www.culturecitoyennete.com